



Congés payés pris sans autorisation

Par **joker11**, le **16/02/2012** à **17:02**

Bonjour,

Je travaille depuis 10 mois dans une entreprise en contrat étudiant.

Les 5 premiers mois je travaillai en contrat de 25 heures, aujourd'hui je travaille en contrat de 20heures

Au bout de 5 mois de travail j'ai pris des congés sans solde et j'ai ensuite été absent 10 jours après les congés. Pendant cette absence on vient de me dire que j'avais été payé pendant mes congés (ce qui est possible vu que ma paye n'était pas catastrophique) mais je n'ai rien signé de tel.

Ont ils le droit de faire ça sans mon accord et sans que je le sache ?

Aujourd'hui je veux prendre des congés payés mais la direction me les refuse sous prétexte que j'en ai plus.

Pourtant j'en ai pris aucun et si mes calculs sont bons j'ai le droit a une vingtaine de jours !

Est ce que je me trompe ?

Merci de votre aide.

Par **youris**, le **16/02/2012** à **17:32**

bjr,

si pendant votre absence non autorisée votre entreprise vous a mis en congés effectivement il se peut qu'il ne vous reste aucun congé.

j'ignore s'ils avaient le droit de faire ça mais ce qui est sur c'est que vous, vous n'aviez pas à vous absenter sans autorisation 10 jours après les congés autorisés.

c'est l'employeur qui décide des congés et non le salarié.

cdt

Par **P.M.**, le **16/02/2012** à **17:45**

Bonjour,

De toute façon, les congés payés que vous aviez acquis avant le 31 mai 2011 devaient être pris entre le 1er mai et le 31 octobre de la même année...

Que maintenant, vous demandiez à ce que l'on vous enlève ce qui vous a été payé au-delà ne changera pas grand chose puisque la prochaine période de prise des congés payés ne commencera que le 1er mai 2012...

Par ailleurs, vous avez droit à 2,5 jours ouvrable de congés payés par mois de travail...

Par **joker11**, le **16/02/2012** à **18:27**

Bonjour, sur ma fiche de paye datant du 26/12/2011 j'ai exactement ça:

Congés 10/11 11/12
acquis 3,00 17,67
pris
restants 3,00 17,67

Si j'ai bien compris il me reste 17,67 jours de congés non ?

Biensur je n'ai pas reçu ma fiche de paye de janvier puisque il y a eu une erreure sur ma paye et que j'ai été payé 300e pour 80h de travail ..